
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mardi 30 octobre 2012, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Amaudruz, Luc Broch, M^{mes} Natacha Buffet, Marie Gobits, Sandra Golay, M. Claude Jeanneret et M^{me} Martine Sumi.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 19 octobre 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 30 octobre et mercredi 31 octobre 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, hier après-midi, nous avons inauguré au Forum Faubourg une exposition concernant la construction de 50 logements en partenariat au chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost. Je vous invite à la visiter, sachant que certains d'entre vous – notamment un conseiller municipal libéral-radical que je ne nommerai pas ici – ont prétendu à tort que nous ne construisions pas de logements dans notre commune. Je vous ai également fait distribuer des fiches liées au plan directeur communal que vous avez bien voulu voter il y a deux ans. En effet, nous tenons à jour des fiches de *reporting* – des fiches d'étapes, en français – qui vous permettront d'apprécier, j'en suis sûr, l'activité transversale de la municipalité sur les politiques publiques qu'elle mène... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur le maire, je vous demande de patienter un instant, le temps que le silence revienne et qu'on puisse vous entendre...

M. Rémy Pagani, maire. Vous avez donc à disposition une dizaine de fiches, qui figurent également sur le site internet de la Ville de Genève. Il est toujours intéressant, y compris pour les journalistes, de pouvoir contrôler l'adéquation entre les promesses que nous faisons lors des campagnes électorales et la réalité de ce que nous entreprenons. Je vous remercie de votre attention.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je voudrais vous informer que jeudi 8 novembre aura lieu une opération essentielle et expérimentale, une expérience pilote de sécurité dans les institutions culturelles. Nous mettons en effet en œuvre un exceptionnel service d'évacuation d'urgence de la Bibliothèque de Genève (BGE). Ce sera un test grandeur nature qui aura donc lieu jeudi 8 novembre en soirée, de 18 h à 22 h, en collaboration avec le personnel des institutions culturelles – pas seulement celui de la BGE – le Service d'incendie et de secours, le Service de sécurité de l'aéroport, la protection civile et les pompiers volontaires. Ce test vise à rôder un système d'évacuation d'urgence, aussi bien pour la sécurité des personnes que celle des biens culturels, en cas d'incendie ou d'autres cataclysmes majeurs. Il s'agit de pallier en quelque sorte le syndrome de la Bibliothèque d'Alexandrie... Plus sérieusement, et plus récemment, l'incendie de l'ancienne Ecole de chimie, au boulevard des Philosophes, avait montré l'absence de procédures d'urgence pour les institutions à vocation culturelle. Nous vous informerons des résultats de cette opération, qui sera certainement très instructive pour les services concernés.

Ensuite, sur une note plus légère, je vous rappelle que l'avant-première du nouveau film de Francis Reusser, *La Nouvelle Héloïse*, année Rousseau oblige, aura lieu ce dimanche 4 novembre à 18 h 30, à l'Auditorium Ardit. Il y a encore des invitations disponibles et les personnes intéressées voudront bien s'adresser à moi en cours de session.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M. Pagani devra se rendre au Centre international de conférences de Genève dès 18 h et il nous prie de bien vouloir excuser son absence.

Nous avons reçu trois motions d'ordonnement, que nous traiterons après les questions orales... (*Remarque.*) Je viens d'annoncer que nous avons reçu trois motions d'ordonnement. Il a été décidé – cela a été votre choix – de les traiter après les questions orales pour s'assurer que celles-ci puissent être posées...

3. Questions orales.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Ma question s'adresse à M. Pagani, puisqu'il est en charge du département que dirigeait M. Maudet. Nous avons eu l'occasion de lire dans la presse que la Ville de Genève dépensait 3,3 millions de francs pour la sécurité assurée par des sociétés privées. En proportion, c'est assez important, sachant que l'ensemble des communes du canton de Genève dépendent, quant à elles, 2,2 millions. Monsieur Pagani, avez-vous une liste des lieux qui sont surveillés par des agences de sécurité privée, la liste des entreprises qui travaillent pour la Ville de Genève? Et, dans les critères d'attribution, y a-t-il le respect de la convention collective de travail en vigueur?

M. Rémy Pagani, maire. Nous avons mené toute une réflexion au sein du Conseil administratif, à la suite d'une motion que vous aviez déposée il y a deux ou trois ans. De mémoire, nous avons réduit drastiquement la surveillance du domaine public par des sociétés privées de protection, puisque ce travail de contrôle a été largement repris par les agents de la police municipale, dont l'activité a augmenté, avec l'allongement des horaires de travail et l'augmentation du nombre de postes. En ce qui concerne le solde du travail de surveillance, il y a notamment la surveillance des chantiers. Comme vous le savez, nous avons pas-

sablement de chantiers ouverts en ce moment et ces derniers doivent être surveillés. Puis, il y a l'ouverture et la fermeture des musées. Les assurances demandent que ce soient d'autres personnes qui ouvrent et qui ferment les musées, et cette activité est donc confiée à des sociétés privées.

Pour le reste, je vous répondrai par écrit. Je crois d'ailleurs qu'il serait de bon aloi que vous déposiez une interpellation ou une motion, qui nous permettrait de refaire le point sur le travail long et ardu qui a été fait par l'administration en la matière.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani et concerne le bas de la rue de Lyon. Trois dimanches de suite, la rue a été ouverte pour poser du revêtement phonoabsorbant. Au passage, on a aussi éventré les abaissements de trottoirs devant les passages piétons. Les travaux sont finis depuis plus d'une semaine, les abaissements de trottoirs sont toujours ouverts et il n'y a plus un seul ouvrier à l'horizon. Je me demandais donc si c'était un oubli et quand ces trottoirs allaient être refermés, pour que les personnes à mobilité réduite et malvoyantes puissent à nouveau traverser en toute sécurité.

Le président. Il vous sera répondu demain, Madame.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et concerne l'application du règlement de la Gérance immobilière municipale, notamment ses articles 5 «Taux d'occupation» et 6 «Critères et commission d'attribution». Lors de nos travaux sur ce règlement, nous avons intégré l'idée que des personnes handicapées pouvaient bénéficier d'un taux d'occupation différent, c'est-à-dire qu'un couple pouvait avoir un quatre-pièces, par exemple, si une personne dans le couple était handicapée ou malade. Nous avons également beaucoup insisté sur la question de la garde partagée des enfants. Je voudrais donc savoir comment cette règle est appliquée. Certes, je sais qu'il y a peu de logements disponibles, qu'ils sont souvent exigus et qu'il y a de la concurrence entre les nouveaux demandeurs et les locataires en place. Mais je voudrais savoir comment vous réglez ce dilemme entre ces deux catégories: les nouveaux demandeurs qui ont besoin d'un logement et les personnes qui ont besoin d'un logement plus grand en raison d'un handicap ou d'un changement de situation familiale.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, vous savez que, conformément au règlement, je ne siège pas en commission d'attribution et je n'attribue aucun logement. Je ne peux donc pas témoi-

Questions orales

gner de la pratique d'une instance dans laquelle je n'interviens pas et qui, pour le surplus, ne me rend pas compte, via un procès-verbal, des décisions qui sont prises. Maintenant, ce que je peux vous dire... (*Brouhaha.*)

Le président. Un instant, Madame Salerno... Mesdames et Messieurs, nous n'allons pas continuer ainsi! Des questions sont posées qui intéressent beaucoup les citoyens et citoyennes et auxquelles les conseillers administratifs répondent... Si vous avez des discussions à tenir, je vous prie d'aller à la buvette ou à la salle des pas perdus.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je disais, Madame la conseillère municipale, que conformément à vos souhaits différentes professions sont représentées dans la commission d'attribution. Il y a notamment une personne du Service social, qui amène une fibre sociale supplémentaire aux choix de la commission, cela dans un contexte particulièrement tendu de pénurie de logements. La seule chose dont je peux témoigner, c'est du professionnalisme, de la loyauté des collaborateurs et collaboratrices qui siègent dans cette commission d'attribution, du sérieux et de la diligence avec lesquels ils traitent les demandes.

Maintenant, si vous voulez en savoir un peu plus sur les cas concrets qui se présentent et sur les arbitrages qui se font, je pense que le lieu pour en discuter, c'est une commission, probablement la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, à l'occasion d'un des passages des fonctionnaires de la GIM. Ce serait d'ailleurs une audition où ma présence ne serait pas du tout indispensable, puisque je suis écartée des choix qui sont faits. Mes services, en revanche, se tiennent à votre disposition pour aborder cette problématique, avec vous et avec celles et ceux que cela intéresse.

M^{me} Virginie Studemann (S). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Aux Pâquis, nous avons un petit souci avec les avancées de trottoir. Depuis 2009, les diverses associations qui participent à la Coordination des associations ont demandé que soient posées des zébrures sur ces avancées de trottoirs, afin que les scooters et les vélos cessent de s'y parquer. Aujourd'hui, certaines avancées sont quasiment inaccessibles pour les piétons, qui sont obligés de les contourner. Nous attendons des nouvelles du Service d'aménagement urbain. Nous avons fait cette demande en 2009 et nous aimerions savoir ce qu'il en est, et quand les zébrures seront enfin posées sur ces espaces.

M. Rémy Pagani, maire. Nous sommes effectivement très préoccupés par cette situation. Il faut revenir à la source du problème, qui est l'augmentation du

nombre d'immatriculations de scooters dans notre canton. Dans un sens, c'est un bien que les gens décident de lâcher leur voiture en faveur d'une mobilité plus «douce», dès lors qu'il existe maintenant des scooters électriques qui fonctionnent très bien. Toutefois, nous sommes victimes de cette situation et nous avons notamment décidé que la police municipale ne tolérerait plus de scooters sur les trottoirs. Pour cela, il faut mettre à disposition des places de parc pour scooters sur la chaussée. Nous avons fait des demandes à la Direction générale de la mobilité pour transformer des places pour voitures en places pour scooters, ce qui permettra de régler, je l'espère, le problème. S'agissant de votre demande, d'après mon souvenir – mais cela demande vérification – il n'est pas possible d'apposer des zébrures, car le code de la route ne l'autorise pas. Nous avions posé ce genre de zébrures à la sortie de la gare Cornavin et on nous a imposé de les supprimer. Sous réserve de cette vérification, voilà pour la politique générale que nous entendons mener à l'avenir en ce qui concerne la présence des scooters sur les trottoirs.

M^{me} Patricia Richard (LR). Ma question s'adresse à M. le maire. Monsieur Pagani, c'est la troisième fois que je vous pose cette question, deux fois par oral, une fois par écrit. Nous avons voté, il y a maintenant trois ans, sept panneaux solaires à placer sur les édicules de la rade, pour la somme de 25 000 francs pièce, soit 175 000 francs au total. Je vous ai déjà demandé trois fois où étaient passés ces panneaux. Seuls deux panneaux ont été posés de manière provisoire, pendant quinze jours, sur une des terrasses, et ils ont ensuite été enlevés. J'aimerais donc savoir où sont passés ces sept panneaux solaires que nous avons payés 175 000 francs. Faute de réponse, je m'adresserai à la Cour des comptes ou au Service de surveillance des communes...

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, je vous félicite pour votre persévérance! En l'occurrence, il n'est pas simple de mettre des panneaux solaires sur ces petits édicules – vous avez remarqué que nous avons fait des tentatives – mais nous ne désespérons pas. De plus, sachez que nous n'avons pas dépensé Dieu sait quelle somme pour ces panneaux, puisque c'est sur la base des tests que nous les achèterons définitivement. La volonté est là, Madame la conseillère municipale, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'interpeller la Cour des comptes – elle a d'autres chats à fouetter – ou le Service de surveillance des communes pour des panneaux solaires qui n'ont, à ce jour, pas encore été achetés!

M. Rémy Burri (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et à M. Sami Kanaan. Lors d'une visite, avec la commission des sports, des installations sportives du Bout-du-Monde, j'ai été choqué d'apprendre que certains clubs sportifs,

Questions orales

utilisateurs réguliers de ces installations, recommandaient à leurs membres de venir tout équipés aux entraînements et de ne plus utiliser les vestiaires. Il semble donc que ces installations ne soient plus réservées en priorité aux activités sportives et aux clubs. Cette situation remonte apparemment à l'époque où vos deux prédécesseurs avaient décidé de mettre les douches à la disposition de certains SDF, avec des heures et des jours bien définis. Avec le temps, ces installations sont utilisées par ces «non ayants droit», si je puis dire, à peu près sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Cela génère des rencontres tout à fait désagréables avec les utilisateurs réguliers, sans compter les vols de portemonnaie ou autres. Ma question est donc: quand comptez-vous mettre fin à cette situation parfaitement inacceptable et redonner la priorité aux sportifs de la ville et du canton?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, votre question porte sur un problème récurrent, à savoir l'utilisation des espaces et des équipements publics par des populations qui sont dans l'incapacité d'avoir accès au minimum d'hygiène dont devrait pouvoir bénéficier tout être humain. S'agissant des installations du Bout-du-Monde – je pense que M. Kanaan ne me contredira pas – cette infrastructure est, d'une manière générale, totalement obsolète, et un gros crédit de rénovation a d'ailleurs été déposé. C'est la première chose.

Ensuite, sachez que, pour des questions budgétaires – je pense que, là non plus, M. Kanaan ne me contredira pas – nos équipements publics souffrent, d'une manière générale, d'un déficit de personnel de surveillance. Puisque vous faites état des personnes qui utilisent les douches du Bout-du-Monde, je rappelle que la Ville soutient des associations qui permettent aux personnes ne disposant pas du minimum de se doucher, dans des lieux qui leur sont réservés. Je pense au Caré ou à d'autres associations.

Cela dit, dans des sites aussi grands que celui du Bout-du-Monde, il est très difficile d'assurer la surveillance. En dehors de l'utilisation des douches, il y a aussi la question de la sécurité, notamment celle des enfants... (*Remarque.*) Laissez-moi finir! Comme dans les piscines où les vestiaires sont tout public, les enfants peuvent ne pas se sentir en sécurité. Donc, oui, nous avons besoin de plus de personnel pour surveiller nos équipements. Oui, nous subventionnons des associations qui permettent à des personnes démunies d'avoir accès à l'hygiène élémentaire. Oui, nous allons soutenir un projet de point d'eau dans le périmètre de Chandieu, suite au déplacement du point d'eau actuel rendu nécessaire par la construction de l'école de Chandieu. Enfin, oui, je ferai des demandes supplémentaires, au niveau du budget 2013, pour répondre à ce besoin important. Pour terminer, je rappelle que l'ouverture des abris de protection civile, prochaine-

ment, va permettre à un certain nombre de personnes de pouvoir se doucher dans ces lieux.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je compléterai brièvement la réponse très circonstanciée de ma collègue Esther Alder, que je ne contredirai pas. Les vestiaires du centre sportif du Bout-du-Monde ne sont certes pas destinés prioritairement à régler des problèmes sociaux, qui sont, en tant que tels, à prendre au sérieux. Nous parlons là de problématiques sociales plus que de sécurité: certaines populations ont en effet des problèmes d'accès aux infrastructures sanitaires, qu'elles qu'en soient les raisons. A cet égard, je constate que des employeurs, dans notre canton, sont prêts à employer de la main-d'œuvre au noir, mal logée, qui, avant de se rendre au travail, veut quand même assouvir ses besoins d'hygiène les plus élémentaires. Je pose donc la question des employeurs qui jouent ce jeu-là et je referme la parenthèse.

En l'occurrence, nous sommes en train de chercher une solution avec le Service social de la Ville de Genève, car le Service des sports est évidemment démuné, de même que les clubs. Nous avons sollicité l'unité de sécurité préventive du département de la culture et du sport: malheureusement, avec cinq personnes, elle n'arrive pas à être partout. Elle a fait un diagnostic, d'entente avec le Service social et la police municipale, pour identifier les personnes dont il s'agit. Effectivement, il faut des points d'eau et nous sommes en train de chercher des solutions pour pouvoir aiguiller les personnes ailleurs que dans les vestiaires du Bout-du-Monde.

Enfin, je me réjouis que la commission des sports ait d'ores et déjà réservé un accueil très favorable au besoin général d'assainissement et de rénovation du centre sportif du Bout-du-Monde.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif Rémy Pagani. Au prétexte de purger le conseil d'administration des Transports publics genevois des magistrats, municipaux et cantonaux, qui y siégeaient en tant que représentants de leur collectivité publique, le Grand Conseil vous en a subrepticement, par une modification de la loi, exclu, alors que vous y siégiez en tant que conseiller administratif en charge des constructions. En revanche, le représentant de l'Association des communes genevoises, qui est lui aussi magistrat, a bénéficié de la mansuétude du Grand Conseil et continuera de siéger au sein du conseil d'administration des TPG.

Alors, Monsieur Pagani, ma question est en trois parties: à quoi tient cette différence de traitement entre magistrats de la Ville et magistrats des autres communes? Deuxièmement, la Ville de Genève étant évidemment la commune cen-

trale du réseau TPG, comment, en l'absence de magistrat la représentant au sein du conseil d'administration, se fera-t-elle entendre pour défendre ses intérêts et ceux de ses habitants usagers des TPG? Enfin, M. Pagani ayant été désigné comme représentant de la Ville avant que la loi soit modifiée et cette modification ne pouvant être rétroactive sans violer un principe fondamental de l'Etat de droit – et en attendant que soit mise en place la Cour constitutionnelle prévue par la nouvelle Constitution – comment le Conseil administratif entend-il faire pour défendre son droit à être représenté au sein du conseil d'administration des TPG?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, comme vous, j'ai été interloqué par la position du Grand Conseil, d'autant plus que cette position est complètement paradoxale. Après le vote majoritaire de la population genevoise contre la suppression de la représentation des partis dans les régies publiques, le Grand Conseil m'a subrepticement, par l'intermédiaire d'un député, taillé un costume sur mesure. Sous prétexte de supprimer la présence des magistrats au sein du conseil d'administration des TPG, il m'a donc exclu, mais il a maintenu le représentant de l'ACG, qui est et qui ne peut être qu'un magistrat. Il y a donc deux poids deux mesures: certains magistrats vont pouvoir continuer à siéger au conseil d'administration des TPG, et d'autres en sont exclus.

J'ai pris acte de l'initiative de cette haute autorité qu'est le Grand Conseil de notre République et canton de Genève. Toutefois, il subsiste un problème que n'avait pas prévu le député en question, à moins que ç'ait été aussi son objectif: un autre magistrat a été exclu de fait, c'est le représentant des communes de France voisine, M. Gaud, qui siège avec moi et qui est membre de l'exécutif d'une commune française. Il faudra donc que le Grand Conseil se dépatouille avec cette situation, sachant que les Français ont vécu cette expulsion comme insultante. Leur présence au sein des TPG est une présence de droit et de fait, comme l'est celle de la Ville de Genève.

Vous l'avez relevé à juste titre, Monsieur le conseiller municipal, nous sommes non seulement la ville centre, là où passent toutes les lignes de transports publics, mais en plus nous participons à leur financement. Pas plus tard que le mois dernier, vous avez voté plus de 2,5 millions de francs pour surélever des trottoirs, de sorte à améliorer le confort des lignes TPG. Nous sommes obligés de suivre les décisions de la Direction générale de la mobilité, nous sommes obligés de payer, Mesdames et Messieurs, et nous n'aurions plus le droit de dire notre mot quant à l'utilité de ces investissements?

Je signale encore, pour ceux qui discutent au fond de la salle, qu'il est question de mettre une ligne de bus supplémentaire pour répondre à la demande de la commune de Carouge et de nos concitoyennes et concitoyens de rétablir le tram entre Carouge et Cornavin. Ce bus est aujourd'hui en discussion, et à qui télé-

phone-t-on? Au magistrat de la Ville puisque je suis le seul – je le dis humblement – à vous représenter sur ces questions politiques. Cette ligne de bus passerait par le pont Hans-Wilsdorf, je ne comprends pas l'utilité de ce financement, mais toujours est-il que ce sont des décisions stratégiques auxquelles le magistrat de la Ville ne peut échapper. C'est précisément pourquoi nous avons jusqu'à maintenant un siège de droit au sein du conseil d'administration des TPG. Voilà en ce qui concerne la deuxième partie de ma réponse.

Quant à la troisième, Monsieur le conseiller municipal, vous l'avez relevé, il n'y a pas de loi rétroactive. J'ai été nommé par le Conseil d'Etat pour une année et demie, jusqu'au renouvellement du début de législature. Je pense que le Conseil d'Etat n'appliquera pas cette décision – bien qu'en ce moment le Conseil d'Etat à majorité libérale-radical soit plus tenté par l'autoritarisme que par la démocratie... – qu'il ne reviendra pas sur le principe qui veut qu'on n'applique pas les lois de manière rétroactive. En conséquence de cela, je peux vous garantir que je siégerai encore une année et demie. Si tel ne devait pas être le cas, nous ferions bien évidemment valoir nos droits devant la justice.

M^{me} Olga Baranova (S). Ma question s'adresse à M. Pagani, dans ses fonctions de maire de Genève. Il s'avère que la commémoration historique de la fusillade du 9 novembre 1932, cette année – et c'est la première fois – est frappée, je cite, d'une décision «de ne tolérer aucun stationnement sur la plaine de Plainpalais», pendant ces quelques heures de commémoration où une représentante ou un représentant du Conseil administratif sera présent. Vu que cette décision, qui émane du Service de la sécurité et de l'espace publics, met véritablement en péril la commémoration de cet événement historique important, j'aimerais connaître le bien-fondé de ladite décision.

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, sachez que j'ai reçu plusieurs sms depuis le début de l'après-midi – je pense que cette décision a été prise en début de matinée – me signalant cette problématique. Il faut dire ici que, suite aux travaux qui ont eu lieu sur la plaine de Plainpalais, certaines personnes ont cru qu'on avait aménagé une nouvelle esplanade pour se parquer, un nouveau parking génial sur du gorrh... Nous avons donc décidé d'être beaucoup plus stricts en matière de stationnement sur la plaine de Plainpalais, seuls les ayants droit, comme les postiers, les marchands de légumes et autres, pourront y stationner.

S'agissant de la commémoration du 9 novembre, je pense que c'est là une application très stricte, trop stricte de cette décision. J'ai participé de nombreuses fois à cette commémoration et je sais qu'il est traditionnel de faire venir une voiture surmontée d'un haut-parleur. Je ne vois pas pourquoi l'autorité ne renouvel-

lerait pas cette autorisation. Je ferai donc en sorte qu'elle soit renouvelée, dans la mesure où il s'agit véritablement d'ayants droit, et non de personnes qui utiliseraient abusivement la plaine aux dépens d'autres utilisateurs.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et concerne l'association Cheetah Baby Plage. Nous avons déjà été alertés sur le fait que cette association avait malheureusement perdu l'usage du local sous Baby Plage. J'avais d'ailleurs interrogé M. Pagani à ce sujet. Depuis, Madame la conseillère administratif, vous auriez apparemment convoqué certains membres de l'association pour des questions juridiques de mise aux normes des jeux. J'aurais donc voulu connaître votre point de vue: y a-t-il une volonté de légiférer pour mettre aux normes l'installation de jeux de Baby Plage et, si oui, n'avez-vous pas peur que cela fragilise encore plus cette association, au risque de la faire périliter?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. En effet, Monsieur le conseiller municipal, cela fait déjà un moment que j'ai rencontré l'association Cheetah Baby Plage. S'agissant du local, M. Pagani pourra vous répondre, mais sachez qu'on leur a proposé une solution. Concernant les jeux, il se trouve qu'aujourd'hui nous sommes soumis aux normes européennes en la matière, des normes de sécurité qui sont très strictes, puisque la Suisse a adhéré à ce processus de mise aux normes. Je vais d'ailleurs vous présenter prochainement un projet de rénovation et de transformation des jeux existants en Ville de Genève. A Baby Plage, l'association Cheetah a développé des jeux originaux, mais qui ne répondent à aucune de ces normes. Toutefois, pour ne pas mettre en péril cette association qui répond aux besoins d'activité des enfants, nous avons décidé de lui déléguer la responsabilité totale de l'équipement de Baby Plage. Nous sommes aussi en train de voir si elle peut assurer une présence régulière sur le site. Voilà, nous connaissons le problème et nous sommes en train de trouver des solutions.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. le magistrat Sami Kanaan et à M^{me} Esther Alder. Je reviens sur la question de M. Burri tout à l'heure, étant donné que les réponses apportées ne m'ont absolument pas satisfait. Demain, dans un grand média, il y aura tout un article sur l'insécurité et la violence qui règnent dans les vestiaires des centres sportifs, spécialement celui du Bout-du-Monde. Lors de la visite de la commission des sports, nous avons constaté que les enfants se changeaient à l'extérieur des vestiaires. En effet, les moniteurs et les entraîneurs déconseillent aux sportifs d'aller dans les vestiaires, où non seulement des gens vont prendre des douches, mais où certains lavent leur linge le matin. Je pense que c'est simplement inadmissible et qu'il y a effective-

ment des priorités à respecter. Les gens qui sont dans le besoin, qui travaillent au noir doivent aller prendre des douches et laver leurs affaires ailleurs que dans les vestiaires des centres sportifs. Je pense que la surveillance de ces vestiaires devrait être assurée par la police municipale, qui pourrait aller plus régulièrement y faire un tour et en exclure les personnes illégaux.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, même si j'estime que M^{me} Alder et moi avons déjà répondu de manière circonstanciée à la question de votre collègue M. Burri, je confirme que cet usage des vestiaires sportifs n'est pas adéquat. Cela dit, je répète que c'est une problématique avant tout sociale, comme la police municipale le dirait elle-même. En effet, a priori il n'y a pas d'interdiction d'entrer dans les vestiaires en fonction d'une couleur de peau ou d'un délit de sale gueule, si je puis dire. Les vestiaires sont destinés à un usage sportif, c'est le seul critère qui puisse être appliqué, mais jusqu'à nouvel avis il n'est pas illégal d'y entrer. Il n'y a pas de critère d'exclusion, comme le fait d'être membre ou non, ou d'autres critères plus douteux comme ceux que je viens d'évoquer. Donc, ce n'est pas une problématique de sécurité, même si je comprends très bien le malaise des usagers.

Actuellement, il n'y a pas assez de points d'eau destinés aux populations qui ont ce genre de besoin, et M^{me} Alder s'en préoccupe. A part le point d'eau de Chandieu, il en faut un sur la rive gauche. C'est là un problème que nous allons régler à court terme. En revanche, la police municipale n'est pas en mesure de régler le problème social... (*Remarque.*) Oui, la presse s'y intéresse, c'est son droit et son devoir. Il y avait d'ailleurs un article aujourd'hui dans le *20 minutes*, dont acte!

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. La rue Cherbuliez aux Eaux-Vives est dans un état absolument dramatique et je me demande, Monsieur le conseiller administratif, si vous attendez que des plaques de glace se forment cet hiver dans les nombreux trous et nids-de-poule. Ces derniers commencent à être vraiment profonds, y compris pour les pneus des voitures... Je voudrais donc savoir si vous comptez intervenir ou si cette rue va continuer à se détériorer encore longtemps.

Le président. Il vous sera répondu demain, Madame.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Ma question est la suivante: des travaux extrêmement importants ont lieu à la rue François-Diday, qui bloquent tout ou partie des

accès aux commerces et aux différentes entreprises. Ces commerçants et entreprises n'ont pas été spontanément contactés par la Ville au sujet de ces travaux, pourquoi?

Le président. Il vous sera répondu demain.

M. Eric Bertinat (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. Malheureusement pour elle, je vais revenir sur ce fameux centre sportif du Bout-du-Monde. C'est un problème, si j'en crois l'article paru aujourd'hui dans le *20 minutes*, qui dure depuis deux ans. Si j'en crois toujours le même article, les sportifs se sont adressés aux autorités, mais en vain, disent-ils. Enfin, d'après cet article, Madame Alder, vous avez affirmé au début de cette année que la question était réglée. Or il n'en est rien. Aussi, j'aimerais savoir quel est votre agenda pour régler cette question.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur Bertinat, j'ai déjà indiqué qu'il existe à Genève un certain nombre d'endroits où les personnes qui en ont besoin peuvent se doucher. M. Sami Kanaan a reconnu qu'il était nécessaire d'ouvrir plus de lieux, et nous nous en préoccupons. Maintenant, s'agissant du Bout-du-Monde, je répète que c'est, d'une part, une installation obsolète et que, d'autre part, c'est un espace ouvert. N'importe qui peut entrer dans les vestiaires... (*Remarques.*) Attendez, Monsieur! C'est aussi la responsabilité des moniteurs sportifs que d'accompagner les enfants dans les vestiaires pour qu'ils puissent se changer en toute sécurité. La commission des sports a visité ce centre sportif: il est immense, on peut y entrer de toutes parts et le contrôle est difficile. De plus, comme l'a rappelé M. Kanaan, la police ne peut pas s'appuyer sur un règlement municipal.

Parmi les différents aspects du problème, il y a le fait que ces installations sont insalubres. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle certains sportifs n'y vont même plus. Il y a aussi la question de l'ouverture tout public, qui fait qu'on ne peut pas interdire l'accès à certains. C'est difficile, il faudrait que quelqu'un soit affecté au contrôle.

S'agissant des indésirables, qui n'ont rien à faire dans ce centre sportif, une personne des unités d'action communautaire essaie de convaincre les gens d'aller se doucher dans les lieux appropriés. Mais ils n'y vont pas forcément et on ne peut pas les y contraindre. C'est dire qu'une multitude de paramètres font qu'aujourd'hui la situation n'est pas du tout adéquate. Nous en sommes conscients et c'est la raison pour laquelle nous étudions des solutions avec les partenaires

associatifs, et par le biais d'un crédit de rénovation. Enfin, sachez que pour ces installations – M. Kanaan défendra sans doute le dossier – il faudra prévoir des surveillants en plus grand nombre et renforcer la médiation. Cela non seulement au centre sportif du Bout-du-Monde, mais aussi dans d'autres infrastructures de la Ville, qui sont fréquentées par toutes sortes de populations, et pas forcément celles qui devraient y être.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Chers conseillers, conseillères, magistrats, nous retournons aux Pâquis, puisque c'est quand même un endroit un peu chaud... Ma question est la suivante: quelle solution pour les résidents et les commerçants, qui ne trouvent plus de place de parc pour leur automobile? On a parlé des scooters tout à l'heure, qui posent aussi un problème. Au bout des Pâquis, c'est-à-dire dans les rues Rothschild, Gautier, du Prieuré, Amat, des gens habitent, travaillent, et ne savent pas quoi faire de leur auto. Lorsqu'ils y travaillent, ils n'ont pas droit à la vignette, mais il faut bien que ces braves gens viennent travailler! Les places de parc sont inexistantes. Par contre, on a fait des grands parcs pour les enfants, qui sont à peine utilisés. On a fermé des rues, on ne peut plus y tourner, à part le bus, qui a tous les droits...

Le président. Votre question, s'il vous plaît!

M. Daniel-Dany Pastore. Ma question est: quelle solution? Les habitants et les commerçants du bout des Pâquis voudraient qu'on trouve une solution pour qu'ils puissent se garer dans le quartier, et non pas à Meyrin, voire à Annemasse. Ces braves gens ont d'ailleurs lancé une pétition qui sera déposée bientôt. Malheureusement, la magistrate cantonale en charge n'est jamais là, elle est toujours au vert!

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je suis désolée, Monsieur Pagani, mais cette question s'adresse de nouveau à vous! Il arrive qu'il y ait des travaux à certains endroits de la Ville de Genève et que, dans le cadre de la préparation du chantier, on retire les distributeurs de sachets pour les déjections canines et les poubelles qui vont avec. Cela conduit les gens à négliger leur devoir, les lieux devenant «minés»... C'est le cas dans mon quartier, en raison du chantier CEVA; des gens se plaignent aussi à la rue de Zurich, comme dans d'autres quartiers. Alors, enten-

dez-vous donner des instructions pour qu'on installe au moins un distributeur de sachets et une corbeille de remplacement? C'est un ordre qui pourrait être donné au SEVE ou aux responsables des travaux. Cela ne devrait pas être très compliqué à faire. Je le dis d'autant plus que, dans le quartier de la tour de Champel, on a déplacé le poteau d'éclairage sur lequel était fixé le distributeur, et qu'il suffirait donc de le remettre. Voilà, j'aimerais bien que vous me répondiez sur ce point, merci!

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, je profite de votre question pour remercier tous les propriétaires de chien qui font l'effort d'éviter un travail ingrat au personnel de la Voirie. Vous me signalez la disparition d'une caninette et je ferai en sorte qu'elle soit réinstallée à satisfaction. Je ferai d'ailleurs en sorte que le problème des disparitions ou du manque de caninettes soit identifié dans toute la ville, car il faut sans doute, à un moment donné, revisiter l'ensemble de cette problématique.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno. Au mois d'août 2012, j'ai lu dans le journal *Entreprise romande* un grand article consacré au Pyramus, restaurant du Jardin botanique. Une association, T-Interactions, a obtenu la gestion d'exploitation du lieu; celle-ci permet à des personnes en grande difficulté d'y travailler avec des professionnels spécialement formés. C'est une excellente initiative, Madame la conseillère administrative, et je vous en félicite. Toutefois, il me semble avoir lu dans la rubrique Courrier des lecteurs de la *Tribune de Genève* que les prix pratiqués sont élevés, voire trop élevés. Alors, bravo pour l'économie sociale et solidaire du personnel, mais qu'en est-il des prix pour la population, souvent des familles avec enfants qui peuvent être considérées comme étant également dans une situation sociale difficile?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, un cahier des charges est proposé lors des appels d'offres publics pour les établissements de la Ville de Genève. Nous vérifions qu'ils soient respectés. En l'état, il me semble qu'il l'est. Mais, si vous voulez, je peux vous l'amener demain, avec la carte du restaurant, et vous pourrez vérifier par vous-même. Cela vous va? Bien, merci!

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse, je le crains, au conseiller administratif Rémy Pagani... Elle s'inscrit dans le prolongement de celle qui a été posée par ma collègue. Vous savez l'attachement du Parti libéral-radical

à la qualité de notre réseau routier. Si on peut se féliciter d'un certain nombre de travaux qui ont été effectués de façon à améliorer le revêtement, on peut en revanche s'étonner de ce que certains travaux aient été menés de façon relative-ment approximative. Ma question est simple: comme justifier, par exemple, qu'au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze les travaux n'aient été effectués qu'à moitié et que le revêtement ne soit pas terminé? Il en va de même au boulevard Saint-Georges. J'aurais donc souhaité entendre les explications du magistrat à ce sujet.

Et puis, je profite du micro pour faire une remarque. Je crois avoir entendu notre maire parler d'une dérive autocratique du Conseil d'Etat sous influence du Parti libéral-radical. Je ne suis pas certain d'avoir bien entendu, mais si c'était le cas je souhaiterais qu'il fournisse des explications...

M. Rémy Pagani, maire. Je ne sais pas si on peut qualifier autrement l'atti-tude du Parti libéral-radical, dans la mesure où ce parti a accaparé les présidences de passablement d'institutions du canton. Je pense à l'aéroport, à l'hôpital, aux services industriels, à d'autres institutions importantes... D'habitude, les prési-dences étaient réparties de manière démocratique, non pas pour satisfaire tout le monde, mais pour faire en sorte que les diverses tendances politiques soient représentées. En l'occurrence, la cerise sur le gâteau est mon éviction du conseil d'administration des TPG, qui a d'ailleurs été proposée par un député du Parti libéral-radical, comme si aucune voix minoritaire ne pouvait exister. Je rappelle que, dans l'histoire de la Suisse, la protection des minorités a été jusqu'à pré-sent un des piliers de notre démocratie. Un grand coup de canif a été donné à cet égard... Voilà pour ce qui est de l'autoritarisme du Parti libéral-radical.

En ce qui concerne le revêtement phonoabsorbant, comme le savent ceux qui travaillent dans le bâtiment ou le génie civil, il y a des stabilités qui doivent être testées avant de poser la couche définitive, afin qu'elle ne soit pas à refaire six mois plus tard. C'est ce que nous avons fait au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, où il a fallu en plus réparer des affaissements en sous-sol. En ce qui concerne le boulevard Saint-Georges, c'est pareil: nous devons redimensionner des trottoirs, redéfinir le positionnement des bermes centrales, ce qui a été fait aujourd'hui. Le bruit a baissé de 6 décibels, les habitants de cette artère vont enfin pouvoir dormir un peu mieux et je m'en réjouis comme vous!

M^{me} Vera Figurek (EàG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, ministre de la culture à Genève. Dans un mois, le Conseil municipal est censé voter le budget 2013 de la Ville de Genève. La plus grosse subvention figurant dans ce budget est celle du Grand Théâtre: c'est plus de 30 millions, en effet, que la Ville consacre chaque année à cette institution. Or la commission des arts et de la

culture et la commission des finances n'ont, à ce jour, pas reçu le budget 2013 du Grand Théâtre. Monsieur le magistrat, vous comprendrez qu'il sera un peu difficile, au début décembre, d'étudier ce dossier et de juger s'il est opportun ou non de donner ne serait-ce qu'un franc à cette institution.

Alors, première question: avez-vous reçu le projet de budget du Grand Théâtre et, surtout, quand la commission spécialisée et celle des finances le recevront-elles, sachant que nous sommes le 30 octobre et que nous voterons le budget municipal 2013 au début décembre? Deuxièmement, l'hypothèse que le Conseil municipal ne vote aucune subvention à cette institution et mette la ligne budgétaire à zéro, s'il n'a pas le temps d'étudier le dossier, cette hypothèse vous paraît-elle envisageable?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, nous venons de recevoir le budget de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre. Le Conseil administratif en sera saisi formellement la semaine prochaine et il sera inscrit à l'ordre du jour de votre Conseil à la session de novembre. Je crois savoir que la commission des arts et de la culture a déjà prévu une date d'audition. Si elle pouvait se coordonner avec la commission des finances, ce serait évidemment plus que bienvenu. Cela dit, la remise de ce budget est effectivement tardive. Je peux vous indiquer que les négociations avec le Grand Théâtre ont été assez nourries, dans la mesure où, au nom du Conseil administratif, j'ai souhaité obtenir un budget équilibré. Cela a donc pris un peu de temps. Aujourd'hui, le budget de la saison 2012-2013 du Grand Théâtre est équilibré entre les recettes et les dépenses. Le Grand Théâtre précise toutefois, dans sa lettre d'accompagnement, que les recettes, notamment celles liées à des coproductions, sont à considérer comme assez optimistes. Au vu de la crise qui touche la plupart des scènes lyriques en Europe, les coproductions risquent en effet d'être affectées. Cela étant, le budget est équilibré et vous sera transmis.

Quant à l'hypothèse d'une mise à zéro de la ligne dans le budget de la Ville, votre Conseil est souverain en la matière, mais pour ma part je ne peux évidemment y souscrire. En effet, cela mettrait directement en péril, dès janvier, l'activité de cette institution, les emplois, les contrats, et tout ce qui s'ensuit. Vous aurez l'occasion d'auditionner le Grand Théâtre, le budget 2012-2013 ne présente aucune révolution particulière et vous n'aurez donc pas de surprise. Mais ce sera une très bonne occasion de faire notamment le point sur la capacité du Grand Théâtre à attirer des recettes de tiers – partenaires, sponsors, coproductions – car c'est un sujet intéressant, à examiner de près pour compléter les subventions publiques.

M. Carlos Medeiros (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Il y a une année, notre groupe avait posé une question par rapport à l'heure de fermeture du

parking du cimetière de Saint-Georges. En l'occurrence, les dernières cérémonies funèbres finissent à 16 h 30, et les gens ont l'habitude de se retrouver dans les bistrotts en face pour une verrée. Au retour, vu que le parking ferme à 17 h 30, ils se retrouvent coincés devant un parking fermé, avec leur voiture à l'intérieur. L'année passée, Madame la conseillère administrative, vous nous aviez répondu que vous alliez examiner cela, mais une année après le problème est toujours le même. Les gens se plaignent, certains nous ont appelés pour dire qu'ils n'y a pas longtemps leur voiture avait été «séquestrée» à l'intérieur du parking. Nous savons que la police municipale ferme le cimetière à 19 h: ne serait-il pas possible que les agents ferment tout bêtement le parking en même temps?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Cette question m'a effectivement déjà été posée. D'après les informations que m'a transmises le chef de service, M. Breda, les portails du cimetière de Saint-Georges sont fermés à 18 h 30. Sachant que l'heure de la dernière cérémonie laisse encore passablement de temps aux familles pour se retrouver autour d'un café, nous avons considéré que 18 h 30 était une heure tout à fait raisonnable. Sachez aussi, Monsieur le conseiller municipal, que ce parking public est fréquemment utilisé par des automobilistes qui voudraient y laisser leur voiture beaucoup plus longtemps. C'est pourquoi 18 h 30 a été défini comme une heure raisonnable de fermeture.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani, qui a eu, grâce à moi, le plaisir d'imprimer pour tout le Conseil municipal ce magnifique document en couleur, sur papier glacé, dont il nous a parlé au moment des communications. Monsieur Pagani, qu'en est-il de ces malheureux fonctionnaires que vous avez obligés à prouver que j'avais raison? Ce document montre que la Ville n'a effectivement construit que 140 logements, le reste ayant été construit par des privés. Pour information, Monsieur Pagani, si on considère que vous avez bloqué la surélévation de l'immeuble de l'Hospice général et qu'on a perdu 30 logements dans la tour des Grottes, on arrive à plus de logements bloqués que de logements construits! Ma question est donc la suivante: puisque vous avez fait travailler vos fonctionnaires là-dessus, combien cela a-t-il coûté, et qu'est-ce que ces fonctionnaires ont dû négliger, occupés qu'ils étaient à nous fournir ce type de renseignements inutiles?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Genecand, j'ai toujours eu pour principe – c'est un principe éthique – de considérer la réalité, avant de vouloir la transformer. D'ailleurs, si on ne prend pas en considération la réalité, il est quasiment impossible de la transformer – au loto, il y en a peu qui gagnent... C'est donc une

Questions orales

base de la politique que d'avoir des statistiques, des éléments concrets, sur lesquels on peut ensuite débattre, malgré nos divergences. Or, première erreur, ce ne sont pas les fonctionnaires qui sont en cause: c'est votre Conseil qui a décidé de faire un monitoring du plan directeur communal! Si vous aviez bien lu ce document, vous auriez vu qu'il fait partie intégrante du plan directeur communal. Ces fiches ont été élaborées de manière transversale – j'en remercie l'administration – pour mettre l'ensemble des données à votre disposition et à la disposition du public; elles figurent sur internet et nous en avons fait un tirage.

Monsieur Genecand, je sais que vous êtes plus occupé à faire de la politique politicienne qu'à vous renseigner précisément sur la réalité. Ces fiches sont à la disposition de tous, car j'imagine que pas de mal de gens veulent savoir quels sont les niveaux de construction en Ville de Genève. A ce sujet, je rappelle que vous, les libéraux-radicaux, qui êtes aux commandes du Canton, avez produit 1000 logements sur le territoire cantonal, alors que nous en avons produit 349 sur le seul territoire municipal, c'est-à-dire quasiment 30%. Je ne m'en glorifie pas, car j'aurais préféré que le Canton fasse les 2500 logements qu'il avait promis urbi et orbi! D'ailleurs, pire que cela, la moitié, voire plus, des 1000 logements que vous avez cités sont des logements en propriété par étages, des cinq pièces à 2,5 millions de francs! Alors, si vous voulez polémiquer, je pourrais alimenter cette polémique. Mais, en fait, cela ne m'intéresse pas, Monsieur Genecand. Je pars de la réalité, ce document est une photographie de la situation, à partir de laquelle on pourra discuter, polémiquer ou faire de la politique. Pour ma part, j'estime qu'il est préférable de faire de la politique, pour le bien de notre communauté.

M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et à M. Pagani. Elle concerne les licenciements prévus par UBS. Je souhaiterais savoir si la Ville va prendre langue avec le Conseil d'Etat et avec UBS Genève pour connaître les répercussions financières et sociales de ces futurs licenciements.

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, on nous reproche souvent de vouloir nous occuper de beaucoup de choses, dans notre municipalité. Je crois donc qu'il faut rester raisonnable: UBS représente effectivement passablement d'emplois sur le territoire municipal, mais jusqu'à preuve du contraire la politique économique relève du président du Conseil d'Etat, M. Unger. Je le vois régulièrement, puisque nos bureaux sont voisins, et je lui poserai la question, mais sachez que c'est une compétence du Canton. Nous avons été derrière le Conseil d'Etat au moment de la disparition des emplois de Merck Serono. Sachez que nous serons aussi aux côtés des employés UBS qui perdront leur emploi.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ce Conseil a voté, en 2011, un projet de délibération pour organiser la fête du 31 décembre en Vieille-Ville, pour un montant de 220 000 francs. Cette fête a été très réussie en 2011 et je pensais que le projet serait reconduit d'office pour 2012. Or nous apprenons que ce jeudi, à 18 h 30, une réunion organisée par M. Pagani se tiendra à la Maison de quartier de la Jonction pour informer les habitants sur une éventuelle fête du 31 décembre qui devrait se dérouler à Plainpalais. Alors, ma question est la suivante: M. Pagani a-t-il l'intention de nous informer avant les habitants de la Jonction sur cette fête de quartier de la Jonction, censée remplacer la fête du 31 décembre à la Vieille-Ville, telle que prévue par le Conseil municipal? Sinon, pourquoi les habitants sont-ils informés avant nous?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, votre Conseil a voté, dès 2010, un budget pour organiser une fête du 31 décembre. Après avoir fait le bilan de plusieurs éditions, nous avons constaté que les familles, notamment, avaient du mal à accéder à la Vieille-Ville, compte tenu de l'engouement pour cette fête. Nous avons donc décidé – et je vous en informe – de l'organiser sur la plaine de Plainpalais, comme nous l'avons fait pour le 1^{er} Août, qui a attiré près de 25 000 personnes. La fête du réveillon, qui s'intitulera «Réveillons la plaine», se déroulera donc sur la plaine de Plainpalais. Nous avons pris langue avec les forains et avec le responsable du Cirque de Noël, qui collaboreront à cette fête; il y aura des animations, de la musique. De plus, nous avons décidé de reconquérir, si j'ose dire, un certain nombre de rues, notamment les rues de l'Ecole-de-Médecine, des Maraîchers, Gourgas, qui sont aujourd'hui le lieu de trafics douteux... Comme il se doit, nous avons mis au concours la programmation et un jury a sélectionné un des trois projets présentés.

L'année prochaine, M^{me} Salerno sera maire et elle chargera un jury de choisir d'autres projets. Il ne faut pas en prendre ombrage, car cela fait partie du tournus des organisateurs. Nous avons essayé d'être parcimonieux dans la dépense, tout en organisant une belle fête, dans un lieu auquel toutes les familles pourront accéder sans être bousculées, de même que les personnes handicapées, puisque cette plaine de Plainpalais a été conçue pour toute la population. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question, Monsieur le conseiller municipal.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse également à M. Pagani. Elle porte sur la réponse que vous avez faite précédemment, Monsieur le maire, au sujet de l'utilisation de la plaine de Plainpalais pour la commémoration du 9 novembre 1932. Vous avez dit que vous alliez tolérer le parcage et le passage de voitures sur la plaine. J'aimerais savoir si cela signifie que la Ville de Genève

inaugure une nouvelle politique de tolérance envers les voitures mal parkées et l’utilisation de la voiture en ville?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je vous invite à venir à cette commémoration. En 1932, il y a quand même eu treize morts et passablement de blessés; c’est une des rares fois où l’armée a tiré contre la population. Je vous invite donc à venir. Vous constaterez qu’il y a des tables, des bancs, des tentes, un podium, et que tout cela nécessite – comme c’est le cas pour les puciers – d’amener du matériel avec des fourgonnettes. Or j’ai cru comprendre que, dans l’interdiction qui avait été notifiée, ces fourgonnettes ne pourraient pas accéder au lieu. Cela dit, si d’autres personnes – et je l’ai précisé, il fallait m’écouter, Monsieur Brandt! – si d’autres personnes imaginent pouvoir stationner à titre privé, je leur signalerai, puisque je serai sur place, qu’il existe un parking à leur intention. Les clients des puciers et des maraîchers s’y rendent régulièrement et bénéficient d’ailleurs de réductions à certaines heures commerciales. Voilà, je vous remercie de votre attention et de votre question!

4. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-297, «Contre le bruit sur les rives du Rhône du pont Sous-Terre jusqu’à la pointe de la Jonction». Elle sera renvoyée à la commission des pétitions.

Nous avons reçu une motion d’ordonnancement émanant du groupe socialiste, qui demande de traiter en urgence le rapport PRD-44 A: «Modification de l’article 5 du règlement du Conseil municipal: locaux du Conseil municipal et de ses services».

M^{me} Virginie Studemann (S). Nous demandons l’urgence sur ce rapport, parce que, comme vous avez pu le constater, le projet de délibération vise à permettre au Conseil municipal d’intervenir directement dans le choix de ses locaux, y compris les locaux du secrétariat. Nous souhaitons que cette modification du règlement intervienne de suite et qu’ainsi le Conseil municipal puisse se pencher au plus vite sur la question des locaux, en lien avec les travaux prévus dans la salle du Grand Conseil où nous siégeons présentement, question sur laquelle nous n’avons aujourd’hui pas d’informations.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 41 oui contre 21 non (1 abstention).

Le président. Ce projet de délibération sera traité dans les meilleurs délais, vraisemblablement lors de notre séance de 20 h 30.

Nous avons reçu une deuxième motion d'ordonnancement, émanant du Conseil administratif. Elle demande le traitement en urgence du rapport PR-970 A, qui figure à notre ordre du jour et concerne la patinoire des Bastions.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. La commission des sports a réservé un accueil très favorable à cette proposition, puisqu'elle l'a votée à la quasi-unanimité. Mesdames et Messieurs, si vous acceptez cette proposition durant cette session, cela nous fera économiser de l'argent, puisque nous n'aurons pas à louer une patinoire pour la saison. Nous pourrions acquérir et installer d'emblée la patinoire propriété Ville de Genève. Patiner aux Bastions est une activité extrêmement appréciée et populaire pendant la période hivernale. Je vous serais donc très reconnaissant, vu l'accueil favorable réservé par la commission à cette proposition, de la voter durant cette session. Je vous en remercie d'avance au nom des familles et des gamins qui patinent.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée sans opposition (62 oui et 1 abstention).

Le président. Ce rapport PR-970 A sera traité dans les meilleurs délais, vraisemblablement à 20 h 30...

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Plus de sécurité dans nos rues: développons une vidéosurveillance responsable» (P-267 A/B)¹.

Suite du débat

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons déjà abordé ce rapport le 15 octobre. Nous avons donné la parole aux rapporteurs de majorité et de mino-

¹ Rapports, 2307.

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

rité, ainsi qu'à M. Medeiros. Toutefois, le bureau a décidé que si certains voulaient resituer les choses, ils pouvaient le faire. Je donne donc la parole aux présidents successifs de la commission, M. Rubeli et M^{me} Burger, qui ne la prennent pas... Je passe la parole au rapporteur de majorité, M. Gauthier.

M. Pierre Gauthier, rapporteur de majorité (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Effectivement, depuis notre dernière séance, nous avons un peu perdu le fil de la discussion. J'aimerais donc rappeler que la commission a décidé de classer cette pétition, cela pour un certain nombre de raisons sur lesquelles je vais me permettre de revenir, si vous le voulez bien. Le premier point concerne les faits et les chiffres. Nous avons posé un certain nombre de questions aux personnes auditionnées, qui étaient M. Pierre Maudet, le procureur général M. Jornot, un haut fonctionnaire de la police chargé des études stratégiques et un professeur de l'Université de Lausanne chargé d'étudier la criminologie. A ces quatre interlocuteurs, nous avons demandé s'ils disposaient de données statistiques fiables permettant de démontrer l'efficacité de la vidéosurveillance.

Le responsable de la police nous a répondu que les bilans étaient mitigés et qu'à partir de 30 000 habitants la vidéosurveillance n'était plus efficace. Il me semble que la Ville de Genève compte un peu plus que 30 000 habitants. Donc, nous pouvons en déduire que la vidéosurveillance n'y serait pas efficace du tout. Le procureur ne dispose pas de statistiques portant sur la vidéosurveillance comme moyen de preuve, mais à titre personnel il n'est pas, je le cite, «enjoué» à l'idée de vivre sous vidéosurveillance. D'ailleurs, le procureur, de façon générale, n'est pas enjoué, ce n'est pas tout à fait son rôle, notamment en public... Quant au professeur d'université, il nous déclare: «... pour l'espace public, la vidéosurveillance n'est pas une bonne solution. (...) A l'échelle du centre-ville, le professeur pense que la vidéosurveillance serait inutile.»

Concernant les expériences faites en la matière, Londres est quadrillée par un maillage extrêmement serré de caméras. Or c'est une évidence pour tout le monde: cette vidéosurveillance n'a pas empêché les attentats du métro et elle n'a pas contribué à élucider l'affaire d'une manière déterminante... (*Remarque.*) Cela a été un des éléments de preuve, mais pas le seul, cher Monsieur!

Je viens de lire dans un article récent du *Temps* que, plus près de chez nous, la Ville de Lucerne a décidé de démonter son système de vidéosurveillance autour de la gare: trop cher, inefficace!

Partout, on constate que les délinquants potentiels se déplacent simplement hors du champ des caméras. La vidéosurveillance, si elle est localisée, ne sert donc qu'à repousser ailleurs le problème, sans jamais le résoudre. En France,

la vidéosurveillance affiche, elle aussi, de bien piètres résultats en regard de ses coûts exorbitants. C'est ainsi, je n'y peux rien!

Troisième point: le rapport qualité-prix. Toutes les personnes auditionnées l'ont admis, un système de vidéosurveillance sans personnel analysant les images vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en direct, est absolument inutile. Donc, aux coûts d'achat, aux coûts d'installation, aux coûts de maintenance, aux coûts de renouvellement, il faut ajouter ceux liés au personnel, à sa formation, à son remplacement, puisque surveiller des images où il ne se passe quasiment jamais rien, c'est le métier le plus ennuyeux du monde! Ce qui induit un tournus du personnel extrêmement important, donc des charges encore plus importantes au niveau de la formation et du recrutement.

Le professeur d'université, M. Aebi, nous a même dit que les personnes qui visionnent les images s'ennuient tellement qu'elles en arrivent «à inventer des histoires» pour s'occuper... (*Protestations.*) C'est exactement ce qui a été déclaré lors de l'audition du professeur Aebi. Si vous ne savez pas lire, Monsieur Medeiros, je peux vous faire la lecture...

Le président. Monsieur Gauthier, veuillez vous adresser au président! Je ne tolérerai pas non plus les interruptions en face... (*Protestations.*) Je vous rappelle que vous êtes secrétaire du bureau, Monsieur Medeiros!

M. Pierre Gauthier. J'en viens au point final de cette intervention. Lors d'une visite que nous avons faite à Nîmes, où est installé un système de vidéosurveillance, nous avons constaté de visu, depuis le local de contrôle, que la dérive vers le délit de «sale gueule», comme on dit, le contrôle au faciès est inhérent à ce genre de système. C'est exactement ce que nous avons constaté. Ce n'est pas là de la dogmatique: c'est de l'analyse, ce sont des faits. Il faut donc refuser ce système.

En revanche, et pour être tout à fait précis, nos interlocuteurs en commission, qui sont des spécialistes de la question, ont dit que, dans certaines conditions et dans des lieux fermés tels que des parkings ou des véhicules des transports publics, la vidéosurveillance pouvait éventuellement apporter un plus. Mais ce n'est pas ce que demande la pétition, qui vise l'installation d'une vidéosurveillance dans les rues de notre ville. Sans reprendre la démonstration que je viens de faire en citant nos interlocuteurs, je répète que la vidéosurveillance, en milieu ouvert, dans l'espace public, est inutile car parfaitement inefficace. C'est pourquoi la majorité de la commission – y compris grâce à l'abstention des commissaires du Mouvement citoyens genevois – a décidé de classer cette pétition.

M. Robert Pattaroni, rapporteur de minorité (DC). Je pensais qu'on pourrait démarrer la discussion sans autre rappel, puisque beaucoup d'entre nous ont en tête ce qui s'est dit lors de la séance du 15 octobre. Mais l'introduction qui vient d'être faite mérite vraiment quelques mises au point et c'est pourquoi je prends la parole. Monsieur le président, moi aussi, j'ai assisté aux séances de commission, j'ai entendu tout ce qui s'est dit, mais je n'ai pas entendu les mêmes choses. Certes, je sais qu'en politique l'idéologie remplace souvent l'écoute, l'observation de la réalité. Pour atteindre leur objectif, en politique, certains et certaines appliquent un schéma idéologique. C'était exactement ce qui se faisait en son temps avec le catéchisme marxiste... (*Protestations.*) Chez les catholiques, Monsieur le président – vous le savez puisque vous venez du Valais – il y a un catéchisme, je le reconnais. Mais il y a aussi un catéchisme marxiste, un catéchisme maoïste et bien d'autres... (*Remarque de M^{me} Wenger.*)

Le président. Madame la deuxième vice-présidente, je vous demande d'écouter l'orateur!

M. Robert Pattaroni. Donc, malheureusement pour l'intervenant précédent, il n'y a pas aujourd'hui une démonstration scientifique prouvant que la vidéosurveillance, dans les espaces publics, est inutile. C'est le constat que l'on doit tirer du peu de temps que nous avons consacré à l'examen de ce problème en commission. En l'occurrence, qui ose prétendre, dans cette salle, que le travail en commission, avec quinze commissaires qui n'ont pas le temps d'étudier à fond le problème, peut remplacer une étude approfondie? De même, notre parlement de milice a-t-il la compétence d'étudier en profondeur les problèmes et d'arriver à des conclusions absolument pertinentes, fondées, objectives? Pour ma part, je prétends que nous n'avons pas le temps de faire ce travail de fond et qu'il faut rester modeste, en politique comme dans d'autres domaines. Puisque la commission des pétitions n'a pas pu arriver à une conclusion aussi évidente que celle, teintée d'idéologie, du précédent intervenant, il nous appartient de consacrer un moment à cette discussion. Cela, évidemment, sans y passer toute la soirée, puisque notre parlement n'a pas non plus les moyens, les compétences, le savoir pour décider de manière objective.

S'agissant de la vidéosurveillance, je ferai un simple rappel. Constatant que malheureusement, dans la société actuelle, des personnes agissent à l'encontre de l'intérêt public, voire contre l'intégrité des personnes, de nombreuses entreprises et y compris des entreprises sociales – je pense à la Maison des associations – sont arrivées à la conclusion qu'à défaut de pouvoir rien empêcher il convenait au moins de se doter d'un œil. Un œil qui observe et qui permet, dans plus d'une occasion, d'intervenir à temps, ou en tout cas de retrouver qui a fait quoi, de retrouver les personnes coupables d'un acte répréhensible.

A Lucerne, d'après l'article que j'ai lu – ce n'était sans doute pas dans le même journal que le préopinant – il n'était pas question de dire que les caméras étaient inutiles. L'article que j'ai lu disait que les caméras n'étaient pas d'assez bonne qualité et que la Ville de Lucerne étudiait donc leur remplacement par des caméras plus précises.

Ensuite, moi aussi, je suis allé dans cette belle ville de Nîmes et j'ai pu observer le travail de contrôle. C'est un travail délicat et il est possible que certains aient abusé de la vue qu'ils avaient pour élaborer un scénario qui n'aurait pas dû l'être. Mais, durant le peu de temps que la commission a passé dans ce centre de contrôle, elle n'a en tout cas pas pu conclure qu'il y avait des abus en permanence.

Alors, comme je l'ai écrit dans mon rapport de minorité, Mesdames et Messieurs, ne fantasmons pas! Nous allons voter sur un texte et non pas sur une idée ou sur une idéologie. La pétition demande, je cite, «de mettre en place, sur le territoire de la Ville de Genève et en collaboration avec l'Etat de Genève, un système efficace de vidéosurveillance aux emplacements où la présence d'un tel équipement est jugé propre à contribuer à la sécurité publique». Vous rendez-vous compte de la prudence de ces mots? C'est d'ailleurs dans cet état d'esprit que le nouveau magistrat cantonal chargé de la sécurité – magistrat que nous connaissons bien! – a annoncé le lancement d'une étude sur cette question. Car, pour le moment, il n'y a pas de réponse à cette question. Nous demandons donc – et cela tombe au bon moment – qu'avec l'Etat, respectivement avec le Département cantonal de la sécurité, la Ville poursuive l'étude.

Comme je l'ai déjà dit aux opposants à la vidéosurveillance, je sais qu'ils ne nient probablement pas la réalité de l'insécurité à Genève. Mais, puisqu'ils considèrent que les caméras sont inutiles, je leur suggère de faire d'autres propositions, de proposer d'autres moyens d'action susceptibles d'améliorer la sécurité. Je le répète: s'ils font des propositions valables, nous les voterons. Dans mon rapport de minorité, j'ai évoqué cette évolution générale de la société, qui a des causes multiples, sociales, sociétales... Mais nous, ce soir, nous ne pouvons pas résoudre le problème de l'insécurité générale dans la société: nous pouvons simplement mettre à disposition quelques moyens, qui peuvent contribuer à éviter certains incidents. Voilà, Monsieur le président, tout à l'heure, je serai à nouveau au rendez-vous pour continuer la discussion. (*Applaudissements.*)

Le président. Le bureau est saisi d'une demande de débat accéléré... (*Protestations.*) Comme le prévoit le règlement, je mets cette demande aux voix!

Mis aux voix, le débat accéléré est refusé par 38 non contre 25 oui (2 abstentions).

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe qu'il y a encore de nombreux orateurs inscrits. Nous avons décidé que nous n'allions pas interrompre une fois de plus ce débat. Nous le terminerons donc avant la pause repas... (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Madame la deuxième vice-présidente, vous ne vous adressez pas ainsi au président! C'est la deuxième fois ce soir que je vous le dis: je tiens au respect mutuel!

M. Tobias Schnebli (EàG). Cette pétition, rappelons-le, était au départ une initiative du Parti démocrate-chrétien qui n'a pas abouti, les citoyens n'ayant visiblement pas voulu en nombre suffisant. Hormis ce que les uns et les autres ont entendu en commission, j'aimerais rappeler qu'il existe de nombreuses études sur la vidéosurveillance. Elles sont mentionnées et résumées notamment dans les travaux de Sébastien Roché, chercheur du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) à l'Université de Grenoble, qui a vraiment donné une vue d'ensemble de ces études. Il arrive à la même conclusion: les études sérieuses montrent bien que la vidéosurveillance en soi ne réduit pas la délinquance. Elle est inefficace pour dissuader les délinquants et elle ne permet pas non plus d'augmenter le sentiment de sécurité au sein de la population. De manière générale, les effets de la vidéosurveillance sont très aléatoires, c'est vraiment du cas par cas. Il y a des situations où elle arrive à déplacer la délinquance, mais jamais à la réduire.

Ce qui est sûr et certain, en revanche, même si ce n'est pas facilement mesurable, c'est la perte de liberté individuelle qui en résulte pour tous les citoyens. Le fait que même le procureur Jornot admette que ce bilan-là n'a pas été fait est significatif. Car il faut bien y réfléchir: la vidéosurveillance dans les espaces publics en ville implique qu'on est surveillé dès qu'on sort de chez soi, que les faits et gestes de tous les citoyens sont enregistrés. C'est là une perte de liberté individuelle. On ne peut plus se comporter comme si on n'était pas enregistré, même si on est un citoyen modèle, le citoyen le plus exemplaire. La perte de liberté est certaine.

Ce soir, il est à craindre que le Conseil municipal soutienne cette pétition, puisque les mêmes études que j'ai citées disent aussi très clairement que la vidéosurveillance est populaire au sein de la population. Dans la plupart des villes où des sondages ont été faits, une majorité des citoyens – 60% ou 70% de la population – la trouvent efficace. Cela dit, et c'est très important, quand on les interroge sur l'augmentation de la présence policière, des policiers de proximité en ville, les citoyens y sont encore plus favorables. Cette popularité de la présence policière est à méditer. C'est d'ailleurs un débat dans lequel la Ville de Genève est engagée. Nous-mêmes, nous sommes favorables à l'augmentation du nombre d'îlotiers, d'agents de ville, à leur présence physique dans les rues.

Alors, si cette pétition, malgré l'opposition de mon groupe et d'autres groupes de ce côté-ci de la salle, recueille une majorité, j'invite en tout cas le Conseil

administratif à bien calculer tous les coûts de ces équipements, entre l'achat, l'entretien et le personnel amené à exploiter les images. Je l'invite aussi à comparer les coûts de ces gadgets technologiques – qu'on achèterait en Chine, ou en tout cas à l'étranger – aux coûts d'engagement de quelques policiers, de quelques agents de proximité, qui représenteront quelques emplois de plus à Genève. Il s'agira de mettre cela dans la balance, sachant, comme je l'ai dit, que la population est encore plus favorable à la présence de policiers de proximité.

Pour conclure, je dirai que, de toute façon, avec la vidéosurveillance ou avec les agents, on s'attaque surtout aux effets de l'insécurité. L'insécurité a des causes profondes; c'est aussi l'insécurité économique, l'insécurité en matière d'emploi, en matière de logement... Pourtant, je ne serais pas non plus favorable à ce qu'on installe des caméras dans les conseils d'administration – je pense à Merck Serono – qui décident de licencier des milliers d'employés, dans les conseils d'administration des spéculateurs immobiliers grâce auxquels il est impossible de trouver un logement à Genève... En revanche, je serais favorable à ce que les citoyens puissent être représentés et siéger là où ces décisions, qui concernent aussi la sécurité de toute la population, sont prises! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je crains que, sur ce sujet, nous ne soyons dans un clivage gauche-droite! Si je comprends bien, la gauche met en avant les études qui ont été faites à Grenoble ou ailleurs, par rapport à la situation vraiment grave qui existe dans notre ville et dans notre canton. En l'occurrence, je répète que la vidéosurveillance n'est pas seulement l'affaire des municipalités, mais également l'affaire du Canton. C'est pourquoi les pétitionnaires, dont je fais partie, ont demandé qu'il y ait une collaboration entre la Ville et le Canton, qu'une stratégie soit mise au point en concertation et en étroite collaboration.

Certes, au Parti démocrate-chrétien, nous ne voulons pas d'un Big Brother. Nous ne souhaitons pas que tous les citoyens soient surveillés quoi qu'ils fassent, et que tout, dans notre canton et notre ville, soit placé sous vidéosurveillance. Ce n'est pas ce que nous voulons. Lorsqu'on nous explique que notre ville dépasse les 30 000 habitants et qu'au-delà de 30 000 habitants la vidéosurveillance est inefficace, nous sommes d'accord. Mais il n'est pas question d'installer la vidéosurveillance dans toute la ville: il s'agit d'intervenir dans les quartiers où c'est nécessaire. Mesdames et Messieurs, vous savez très bien que le système peut être performant dans certains quartiers, dans certaines zones à risque, où des infractions se passent.

On nous dit aussi que la vidéosurveillance n'augmente pas le sentiment de sécurité parmi les citoyens. Mais pensez-vous qu'il est plus rassurant de savoir que les personnes ayant commis des infractions peuvent s'en aller, pères, tran-

Pétition: développons une vidéosurveillance responsable

quilles, sans être repérées, sans pouvoir être prises sur le fait ou arrêtées ensuite, grâce à un signalement valable qui pourra être pris en compte? Penser que cela ne sert à rien, c'est avoir une vision complètement idyllique de la société. Pour revenir à des exemples concrets, les TPG ont constaté un mieux depuis qu'ils ont installé la vidéosurveillance dans leurs espaces. Dans les magasins, c'est la même chose. Par conséquent, cela peut aussi être efficace dans certains quartiers.

Je veux bien que la gauche se cache derrière les études, mais je rappelle qu'aucune de ces études n'a prouvé que la vidéosurveillance était inefficace. Les spécialistes eux-mêmes reconnaissent qu'on ne peut l'affirmer. Nous, au Parti démocrate-chrétien, pensons qu'il s'agit d'une approche complémentaire. Nous n'opposons pas la vidéosurveillance à la présence policière: nous pensons que la vidéosurveillance est un complément aux actions policières, comme elle est un complément à l'éclairage de nos rues, de notre ville. Tout cela doit se concevoir dans une certaine harmonie, dans une complémentarité. C'est ce que nous demandons.

Il faut admettre que notre ville souffre d'une augmentation des infractions, des vols, des attaques à main armée. Il n'est pas normal qu'on puisse attaquer certaines stations-service et repartir sans être inquiété, le fait d'agir dans le canton ou la ville de Genève étant finalement un gage d'impunité! Le Parti démocrate-chrétien ne veut plus de cela et c'est pourquoi il a développé tout un programme en faveur de la sécurité dans notre canton. Que la gauche soit d'accord ou non, nous mènerons nos actions jusqu'au bout, parce qu'il est très important d'agir. On ne peut plus se cacher derrière les théories ou les études, alors que des gens se font agresser dans notre ville en ce moment-même, alors qu'ils ne se sentent plus en sécurité, alors que des commerçants et des habitants ont peur dans leur propre quartier.

Mesdames et Messieurs, il n'est plus temps de réfléchir: il faut agir en mettant en place les actions complémentaires qui s'imposent, c'est-à-dire une présence policière suffisante ainsi que la vidéosurveillance, qui s'impose également! (*Applaudissements.*)

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants, et d'aller au bout du débat avant la pause repas... (*Protestations.*)

M. Jean-Paul Guisan (LR). Le Parti libéral-radical est sur la même longueur d'onde que le Parti démocrate-chrétien et votera donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Nous sommes d'ailleurs tellement sur la même longueur d'onde que le rapporteur de majorité ne s'y est pas trompé, puisqu'il a attribué les propos d'un commissaire libéral-radical – en l'occurrence moi-même – à

un commissaire démocrate-chrétien. C'est dire l'entente qui règne entre nous...
(*Exclamations.*)

Il est évident que la vidéosurveillance est une mesure parmi d'autres. Ce n'est pas la panacée et elle doit s'ajouter à d'autres mesures, dont l'augmentation de la présence policière en ville. Elle doit aussi aller de pair avec toujours plus d'intégration de la population dans le domaine de la sécurité – ce qu'on fait déjà dans le concept de police de proximité. Contrairement à ce dont on nous a accusés, nous n'avons pas de fascination pour la technologie, nous ne pensons pas qu'avec la technologie on résout tout. D'ailleurs, en commission, un élément plutôt révélateur de l'attitude idéologique de nos opposants est apparu. Dans la discussion, le mot «techno-fallacie» a été prononcé. C'est un terme construit par des scientifiques de la criminologie, pour disqualifier, stigmatiser les personnes qui pensent qu'on peut tout résoudre par la technologie. Il est intéressant de voir que le milieu scientifique pose un diagnostic quasiment psychiatrique sur ceux qui imaginent pouvoir faire quelque chose d'utile avec la technologie. Puisqu'on a parlé tout à l'heure de position idéologique, c'est là un élément très intéressant à relever. Créer un mot, un diagnostic pour enfermer et discréditer les gens qui pensent autrement, c'est presque du totalitarisme!

Sinon, pour ce qui est de la protection de la sphère privée, je ne me fais pas trop de souci. Genève est particulièrement sensible et chatouilleuse en matière de libertés publiques. S'agissant de la crainte que l'Etat se mêle trop de la vie des citoyens, en Suisse on est vacciné depuis l'affaire des fiches, dans les années 1980. On a vu jusqu'où pouvait aller l'Etat et cela a produit un tel sursaut qu'on est, dorénavant, absolument vacciné dans ce domaine.

Parmi les avantages de la vidéoprotection déjà cités, il y a celui de la preuve, qui peut aussi protéger les policiers. C'est déjà le cas dans les postes de police, où la vidéo peut montrer si, oui ou non, le policier a abusé de sa fonction. C'est là un élément que je relève au passage. A Nîmes, on nous a aussi dit que cela pouvait servir à intervenir plus vite en cas d'accidents de la route ou d'intempéries, comme lors des dernières inondations. Cela pour dire qu'il y a plusieurs avantages.

En conclusion, je dirai que le Conseil administratif ne doit pas exclure ce moyen a priori, mais au contraire l'inclure dans ses réflexions sur des concepts globaux de sécurité. Encore une fois, il faut que son action soit coordonnée avec l'Etat et, pourquoi pas, avec d'autres communes, qui ont déjà envisagé d'introduire la vidéoprotection. Et s'agissant de fantasmes ou de peurs, pour ma part, ce qui me fait le plus peur, c'est la tentation d'une partie de la population de se croire délaissée, de croire qu'on ne fait rien et qu'il y a une impunité pour les délinquants. C'est ainsi qu'on commence à voir des débuts de milices: c'est là un vrai danger, plus concret que le fantasme d'être épié partout et de croire que l'Etat va embêter les simples citoyens.

Le président. Le bureau est saisi d'une motion d'ordre du groupe démocrate-chrétien, qui demande de suspendre le débat à 19 h et de le reprendre à 20 h 30. Je mets aux voix cette motion d'ordre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 57 oui contre 3 non (1 abstention).

Le président. Vous acceptez donc de suspendre le débat à 19 h... (*Remarque.*) J'entends quelqu'un dire que le bureau est désavoué: non, le bureau est là pour gérer les séances, il est à votre service. Ce vote n'est pas un désaveu, bien au contraire, il illustre le fait que nous vous respectons, Mesdames et Messieurs!

M^{me} Olga Baranova (S). J'interviens au nom du groupe socialiste pour préciser que nous n'avons aucune position dogmatique en ce qui concerne la vidéosurveillance. Tout à l'heure, quelqu'un a parlé de catéchisme: le vrai catéchisme, Mesdames et Messieurs, c'est de vouloir la vidéosurveillance à tout prix! Vous accusez la gauche de se cacher derrière des études, mais à droite vous n'avez aucune étude, aucun chiffre à avancer.

Ce que montre surtout cette pétition, certes fort intéressante, c'est qu'aujourd'hui les mesures sécuritaires qui encombrant l'ordre du jour du Conseil municipal relèvent du coup par coup. Le Conseil municipal s'occupe de la sécurité, d'une manchette de la *Tribune de Genève* à l'autre, et c'est bien notre souci. Ce soir, le débat se résume d'une manière très simple: il s'agit de décider s'il est bien ou non d'installer la vidéosurveillance. Mais, Mesdames et Messieurs, nous ne savons rien de la réalité du terrain, parce que nous n'avons jamais fait d'étude concrète en ce qui concerne les besoins de chaque secteur en ville de Genève. C'est là le plus grand défaut de cette pétition.

Pour en venir au fond, la pétition comporte trois sous-titres. Le premier est: «Mettre fin à l'insécurité dans nos rues». Pourquoi pas? Le seul problème, et là nous serons tous d'accord, c'est que la vidéosurveillance ne remplacera jamais la présence effective des forces de l'ordre sur le terrain. Le deuxième: «Partenariat entre la Ville et l'Etat». C'est très intéressant, mais si ce partenariat, certes difficile, tenait uniquement à la présence de caméras dans l'espace public, cela se saurait! Le troisième: «La vidéosurveillance, un système efficace». Mesdames et Messieurs, j'ai une question à vous poser: qu'est-ce qu'on en sait? On n'a jamais fait d'études!

Très franchement, aujourd'hui, dans la situation actuelle, on ne sait pas à quoi pourrait servir cette vidéosurveillance. Sur le fond, le groupe socialiste pourrait se prononcer, dire oui ou non, mais le fait est qu'on n'en sait rien. Je vous invite donc, et j'invite notamment le groupe démocrate-chrétien à revenir avec une proposition, avec une pétition, voire avec une initiative communale aboutie, afin de

proposer une vraie étude de terrain, qui permettra ensuite de prendre des mesures sécuritaires sur mesure et non au coup par coup. En attendant, le groupe socialiste votera le classement de cette pétition. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). J'ai entendu pas mal de choses ce soir, dont un certain nombre d'aberrations! J'ai trente ans d'expérience dans le domaine de la sécurité et, quand on me dit que la surveillance vidéo est inutile, j'ai un peu de peine à comprendre. Certes, la vidéosurveillance ne fait pas tout. La personne, l'agent de police chargé de la sécurité fait en grande partie le travail, mais la vidéosurveillance n'est pas du tout incompatible avec ce travail. Elle est nécessaire pour la prévention, pour la dissuasion.

Par ailleurs, on nous a dit que la vidéosurveillance, c'était cher, plus cher que d'engager du personnel, mais il faut comprendre que c'est un investissement à long terme, qui est efficace et qui vient en renfort du travail de la police. De plus, la vidéosurveillance ne vise pas les simples citoyens. Pour ceux qui auraient peur – et là je regarde spécifiquement à gauche – de l'œil de Moscou, je rappelle qu'il s'agit d'avoir des images des criminels, et non des gens normaux et innocents, qui n'ont rien à se reprocher.

Alors, certes, il faut gérer ces images. Là, j'ai entendu que c'était un métier pénible, triste – je ne sais plus quel terme a utilisé M. Gauthier. En réalité, la gestion d'une centrale de surveillance vidéo est une vraie profession, exercée par des spécialistes, des gens aguerris à l'analyse des images. Ce n'est pas du tout un métier triste ou rebutant, comme on l'a laissé entendre.

Pour ce qui est des expériences sur le terrain, on en a fait à Genève dans les transports publics. Depuis que les TPG ont installé des caméras, il y a une grosse baisse des incivilités. Il n'est pas donc pas nécessaire de faire de grosses études: il suffit d'interroger les TPG qui pourront le confirmer. Une partie de cette assemblée est allée visiter le concept à Nîmes: elle peut également témoigner de ce qu'elle a vu. Plus près de chez nous, à Yverdon, on a également installé la vidéosurveillance pour diminuer la petite criminalité qui régnait autour de la gare, et cela a porté ses fruits.

Donc, oui, nous soutiendrons cette pétition et la renverrons au Conseil administratif, parce que, aujourd'hui, on a besoin de la vidéosurveillance dans les rues. Bien entendu, il ne s'agit pas de prévoir des caméras par dizaines dans chaque rue, mais d'en poser aux endroits stratégiques. Il ne s'agit pas non plus d'espionner les citoyens et de mettre en place Big Brother. En revanche, dans des lieux comme les environs de la gare de Cornavin, le Jardin anglais ou d'autres sites, il est nécessaire de prévoir un support vidéo pour assurer la sécurité de nos concitoyens. C'est une nécessité aujourd'hui, malheureusement, car les incivilités et la petite criminalité règnent en maître, et la police ne peut pas en faire façon. La vidéo ne va pas tout résoudre, mais elle va permettre d'utiliser les images en cas

de besoin, de retrouver ou de confondre le criminel. Les caméras ont également un effet préventif. Suivant où elles sont posées, elles sont visibles – ce ne sont pas forcément des caméras espion – et elles ont, par là même, un effet préventif. Les petits criminels, les gens malintentionnés renoncent à commettre leur délit à cet endroit-là ou à ce moment-là. Et, s'ils vont peut-être le commettre ailleurs, ils ne l'auront au moins pas commis là.

Enfin, si la technique de surveillance est chère, je le reconnais, il y a aujourd'hui des vidéosurveillances dites «intelligentes», qui ont des capacités d'analyse automatique des images. On peut ainsi isoler une voiture qui s'arrêterait intempestivement sur l'autoroute, par exemple, ou d'autres images. C'est effectivement cher, mais, pour ma part, je pense que la vie humaine n'a pas de prix. Être victime d'une agression, faute de sécurité, cela a un prix qui ne mérite pas d'être payé! (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous interrompons là nos travaux. Le bureau et son président vous souhaitent un excellent appétit.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2338
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2339
3. Questions orales	2339
4. Pétitions.	2357
5. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Plus de sécurité dans nos rues: déve- lopons une vidéosurveillance responsable» (P-267 A/B). Suite du débat.	2358
6. Propositions des conseillers municipaux	2369
7. Interpellations	2369
8. Questions écrites	2369

Le mémorialiste:
Ramzi Touma